

Medsmart lève 1,1 million d'euros pour simplifier le remboursement des soins

Medsmart réalise un premier tour de table pour accélérer le développement de ses solutions qui visent à simplifier la gestion des remboursements de soins non pris en charge par l'Assurance Maladie.

Temps de lecture : minute

22 février 2023

Simplifier les démarches de remboursement de soins

MedSmart développe des solutions tech dans l'objectif de simplifier le parcours de remboursement des soins qui ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie : ostéopathes, psychologues, psychothérapeutes, chiropracteurs, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc. D'après une enquête menée par MedSmart, 84 % des Français souhaiteraient en effet que leur complémentaire santé leur propose la télétransmission automatique pour leurs demandes de remboursement hors nomenclature.

La société, créée en 2020 par Sébastien Lenormand, a donc créé une première solution SaaS de gestion de cabinet pour ces 200,000 praticiens de santé dont les soins ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie. Cette solution qui inclut de nombreuses fonctionnalités comme la sécurisation des dossiers patients, la facturation automatique ou encore la comptabilité simplifiée, vise à améliorer le quotidien de ces

praticiens. *“Les praticiens nous disent gagner jusqu’à 4 heures par semaine sur la gestion administrative de leur cabinet”*, commente Sébastien Lenormand, CEO et fondateur de Medsmart.

D’autre part, MedSmart développe une solution de télétransmission à destination des complémentaires santé, permettant la digitalisation complète du parcours de remboursements de ces soins. *“Notre mission est de permettre aux praticiens de santé et aux mutuelles de libérer les patients des démarches de remboursements pour les soins qui ne sont pris en charge que par les mutuelles”*, explique Sébastien Lenormand. *“Aujourd’hui, 65,6 millions de Français, qui ont une complémentaire santé, doivent envoyer eux-mêmes leurs factures de soin pour se faire rembourser”*, ajoute-t-il.

D’après un rapport de la Dress, le montant des cotisations collectées en santé s’établit à 38,2 milliards d’euros et 20 % des cotisations sont des charges de gestion des organismes. *“Une grosse partie de ces frais est liée au traitement manuel. Automatiser le traitement des demandes de remboursement permet donc aux complémentaires santé de diminuer leurs coûts de gestion. Cela permet également de simplifier le parcours patient, d’améliorer le service clients, de rembourser les patients beaucoup plus vite et d’améliorer l’empreinte environnementale”*, explique Sébastien Lenormand.

Un premier tour de table d’1,1 million d’euros

Pour ce premier tour de table, MedSmart a convaincu le fonds d’investissement Astorya.vc et plus d’une dizaine de business angels du secteur de la santé et de l’assurance. Cette levée de fonds permettra d’accélérer le développement de nouveaux services plus personnalisés pour les praticiens de santé et complémentaires santé. À ce jour, MedSmart travaille déjà avec 1000 praticiens. La startup, qui compte

aujourd'hui une dizaine de personnes, prévoit aussi de recruter de nouveaux talents techniques, marketing et commerciaux.

À plus long-terme, MedSmart rêve de dépasser les frontières françaises. *“La contrainte d’avoir à envoyer ses factures pour être remboursé est loin d’être franco-française. Nous sommes déjà en train d’identifier un certain nombre de pays qui pourraient être intéressés par nos solutions”*, confie Sébastien Lenormand.

Article écrit par Manon Triniac